

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2023-11(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 3

Absents : 2

Votants : 3

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présent(e)s : Monsieur Claude BONDIL, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau (en visioconférence)

Objet : Filière sapeurs-pompiers professionnels – création d'un poste relevant du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels et de deux postes relevant du cadre d'emplois des sergents et adjudants de sapeurs-pompiers professionnels

Le Président expose :

La mise à jour de l'organigramme de l'établissement vient d'être présenté dans le rapport précédent.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et le plan pluriannuel de recrutement démontrent la nécessité :

- De structurer le centre d'incendie et de secours de Riez avec l'embauche de **deux** sous-officiers du cadre d'emplois des sergents et adjudants de sapeurs-pompiers professionnels ;
- De conforter le centre d'incendie et de secours de Manosque avec l'embauche **d'un** homme du rang du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

Il est donc proposé de créer trois postes de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} juin 2023.

Les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2023.

Le comité social territorial a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 28 mars 2023.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le Président, à signer les arrêtés, attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les dépenses afférentes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230412-B-2023-11-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023